



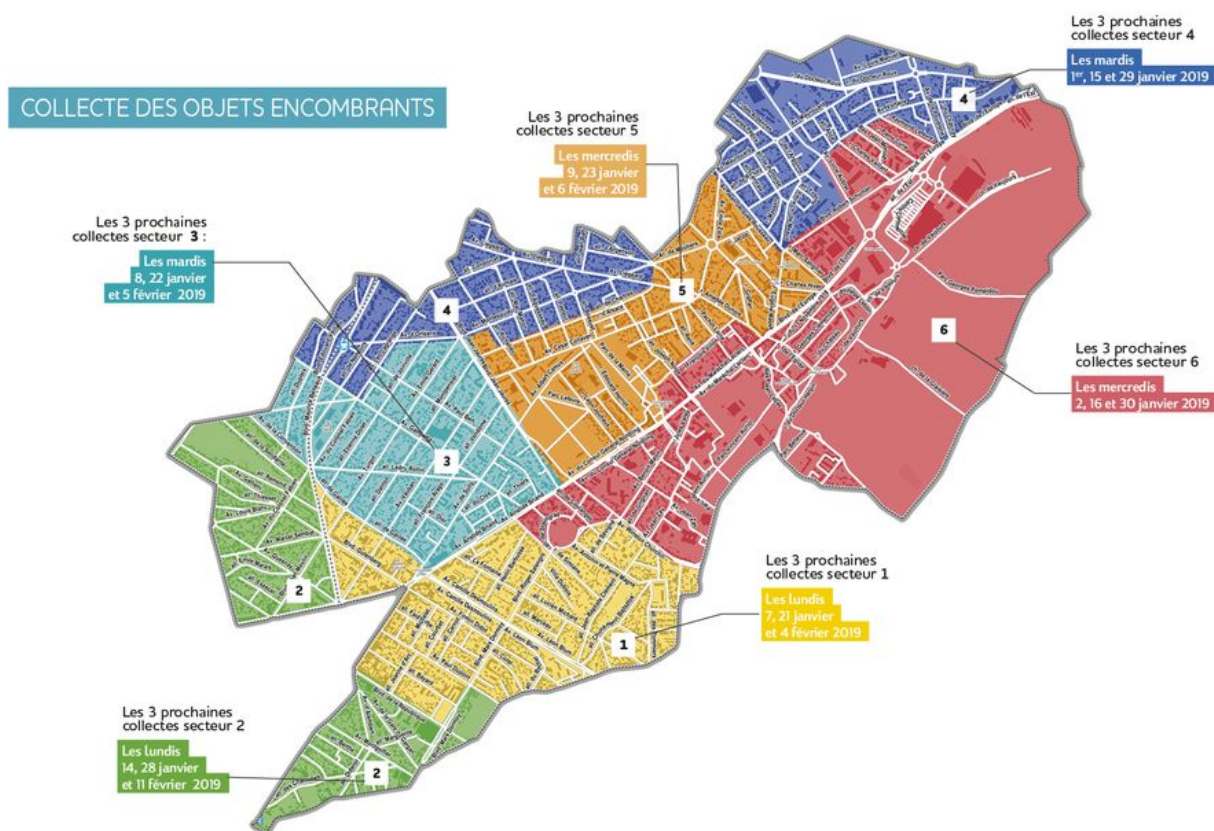
Collecte des encombrants

Un encombrant est un déchet provenant d'un usage domestique qui, en raison de son volume ou de son poids, ne peut pas être pris dans la collecte d'ordures ménagères.

Pour une valorisation optimale, les déchets d'ameublement, la ferraille ou encore les DEEE peuvent être apportés directement dans les déchèteries.

A compter du 1^{er} janvier, la collecte des encombrants sur rendez-vous sera supprimée au profit d'une collecte en tournée. Elle sera assurée par l'établissement public territorial (EPT) Grand Paris Grand Est et non par la Ville de Livry-Gargan.

Ainsi, il vous suffira de déposer les objets devant chez vous ou au point de collecte habituel 2 fois par mois à dates fixes, la veille du passage des camions (**carte ci-dessous**).



Cliquez directement sur la carte pour accéder au format téléchargeable.

L'EPT distribuera prochainement un calendrier avec dates de collecte dans les boîtes aux lettres.

Pour rappel, les objets présentés ne doivent pas dépasser un volume total de **1m³** et ne pas gêner la circulation des piétons. Les gravats et déchets d'équipements électriques et électroniques sont interdits et doivent être déposés en déchèterie.

Certains déchets ne sont pas collectés :

- les déchets verts
- le verre (meubles vitrés, miroir etc...)
- les produits chimiques
- les pots de peinture
- les pneus
- les déchets de maçonnerie
- les objets de petites tailles (petit électro ménager, petits tableaux de décoration...)
- les vêtements
- les appareils informatiques (ordinateur, imprimante, scanner..)

Les agents municipaux sont en droit de ne pas ramasser les déchets et objets pouvant nuire à leur sécurité.





MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN
☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43